

DEPARTEMENT
INFORMATIQUE

Frédéric GERVAIS
Chef de département

Tél. +33 (0)1 60 74 68 06

frederic.gervais@u-pec.fr
<http://fredericgervais.com>

Protocole à respecter au département informatique

30 août 2021

En premier lieu, il faut respecter les règles préconisées par l'université :

<https://www.u-pec.fr/fr/universite/covid-19-les-consignes-sanitaires-a-respecter>

Même si l'objectif est de proposer un maximum de présentiel à la rentrée 2021, certains enseignements du département informatique peuvent être organisés en distanciel en fonction de la situation sanitaire. L'emploi du temps sur ADE précise les jours en distanciel avec « Discord » marqué sur les créneaux concernés. Quand une salle est indiquée, l'enseignement se fait en présentiel.

Si une personne a eu un test positif au COVID-19 ou bien est identifiée comme cas contact à risque (non vacciné), alors il ne faut plus venir à l'IUT et il faut s'isoler le nombre de jours requis par l'Assurance Maladie. Dans ce cas, le secrétariat du département doit être prévenu de l'absence pour isolement : dut.info@iutsf.org

Quand les enseignements se font en présentiel à l'IUT, il faut respecter le protocole suivant :

- Port du masque obligatoire dans toutes les salles au sein de l'IUT
- Application régulière du gel hydroalcoolique sur les mains
- Utilisation systématique du même poste de travail ou de la même place dans chaque salle prévue à l'emploi du temps
- Pour les salles machines :
 - Application systématique du gel hydroalcoolique à l'entrée
 - Utilisation du même poste de travail
 - Possibilité d'utiliser son propre matériel clavier/souris

En cas de non respect des règles ci-dessus, l'accès aux salles pourra être refusé. S'il y a trop d'abus constatés, le département se réserve le droit de ne plus faire d'enseignement en présentiel jusqu'à nouvel ordre.